

COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/MERDC/2022.

Traitements cruels, inhumains et dégradants contre Mme Esther Kanga, journaliste à la radio Jambo Fm à Bukavu: MERDC exige le respect de l'édit provincial portant protection des défenseurs des droits humains et des journalistes au Sud-Kivu.

Monde d'Espoir RD Congo (MERDC) dénonce les traitements cruels, inhumains et dégradants dont madame Esther Kanga a fait l'objet de la part de trois agents se réclamant du Parquet de Grande Instance de Bukavu, ce vendredi 27 mai 2022 vers 10h00, au siège de la radio Jambo FM sis Boulevard Emery-Patrice Lumumba à Bukavu, province du Sud-Kivu, RD Congo.

A la date sus indiquée, les trois agents non autrement identifiés ont débarqué au siège de la radio Jambo FM pour y déposer une invitation du parquet contre Mme Esther Kanga. Celle-ci n'a pas été autorisée de toucher ni de lire le contenu dudit mandat. En lieu et place de laisser Mme Esther Kanga accéder au document, un de trois agents, sous un faux prétexte de craindre la fuite de Mme Esther Kanga, l'a saisie avec brutalité, la serrant fortement au cou en la laissant à moitié nue... C'est dans ces conditions, et sans autre forme de procès, que la victime a été embarquée à bord d'une voiture taxi louée pour la circonstance par les agents du parquet avant d'être acheminée au Parquet.

Au parquet, la victime a été placée à l'écart dans une pièce d'à côté avant d'être invitée, trente minutes après son arrivée sur les lieux, dans le bureau d'un substitut du procureur pour y être auditionnée. Selon la victime, l'audition n'a pas eu lieu suite à l'intervention du procureur général qui aurait ordonné de la relaxer le même vendredi 27 mai 2022 vers 12h00.

Il importe d'indiquer que jeudi 27 mai 2022, des mouvements de filature par des personnes non identifiées ont été observés aux alentours du bureau de la radio Jambo FM émettant à Bukavu, province du Sud-Kivu, RD Congo. En effet, un véhicule Toyota Rav 4 à bord duquel se trouvaient deux personnes a stationné en face du bureau de Jambo FM. Un de membres du personnel de la radio ayant constaté le comportement suspect des occupants du véhicule, a interpellé ces derniers sur leurs mouvements qui accusaient d'une manœuvre tendant à procéder à un enlèvement. Les deux occupants du véhicule se sont vus obligés de traverser la route Patrice-Emery Lumumba pour vers l'hôtel Dubwi pour y où ils sont restés pendant un long moment.

D'après la victime, l'interpellation et les traitements cruels, inhumains et dégradants dont elle fait l'objet serait une suite à un reportage réalisé, depuis février 2022, sur les ondes de la radio Jambo FM. Lors de ce reportage, il aurait été dénoncé l'insalubrité qui aurait élu domicile le siège de l'Ong Centre Dina, une association qui s'occupe des enfants orphelins à Bukavu.

Au vu de la longue période qui sépare les faits reprochés à Mme Esther Kanga du jour de sa victimisation, MERDC craint que l'action dirigée contre Mme Esther Kanga soit une énième tentative de musèlement de la presse dans la province du Sud-Kivu en particulier et en RDCongo en général. C'est ici l'occasion d'exiger l'application effective de l'édit provincial n°001/2016 du 10 février 2012 portant protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes au Sud-Kivu ainsi que des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents portant promotion et protection des droits humains que la RDC a ratifiés.

Au regard à ce qui précède, **Monde d'Espoir RDCongo** réitère sa demande aux autorités congolaises de :

- Diligenter une enquête indépendante pour établir la lumière sur les traitements cruels, inhumains et dégradants subis par Mme Esther Kanga pour en établir les responsabilités et sanctionner les coupables conformément à la loi ;
- Assurer l'intégrité physique et psychologique de Mme Esther Kanga en particulier et de tous les journalistes œuvrant en RDCongo en général ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter l'édit provincial portant protection des défenseurs des droits humains et des journalistes au Sud-Kivu ainsi que des textes juridiques nationaux et internationaux pertinents de promotion et protection des journalistes.

Fait à Bukavu, le 28 mai 2022.

Monde d'Espoir RDCongo (MERDC)